

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - SARL Musik Institute Bazar - Création d'un pôle de l'économie musicale - Aide compatible à montant limité N7/2009 du 19 janvier 2009 -
Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La société Musik Institute Bazar (MIB), SARL au capital de 40 000 €, a été créée par Laurent Laffargue (gérant de la SARL Les Disques Aliénor), Philippe Couderc (gérant de la SARL Vicious Circle et Président de la FEPPA), la société 3C (organisateur de concerts) et la société Dream Team (bar-concert).

Son objet est de créer et animer un pôle d'activités consacré aux musiques amplifiées, le Musik Institute Bazar.

La présente délibération a pour objet d'accorder une subvention d'investissement de 80 000 € à cette société, sous le régime temporaire des aides compatibles d'un montant limité.

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	SARL Musik Institute Bazar (MIB)
Activité de l'entreprise	Création et exploitation d'un pôle économique dédiée aux musiques actuelles
Commune concernée par le projet	BORDEAUX
Emplois actuels	0
Créations d'emplois prévues	8 emplois directs (dont 4 ETP sous un régime intermittent ou intérim) 31 emplois indirects sous des régimes divers (filiales, société hébergée, intermittents...)
Nature du projet : (innovation, implantation, diversification relocalisation, création, extension....)	Création d'un pôle d'activités intégrant tous les maillons de la filière musicale (tourneurs, éditeurs, disquaire, café, libraire, studio de mastering...)
Surface	1 300 m ² exploitable sur un terrain de 800 m ²
Montant de l'investissement	2 534 000 € HT
Montant de la subvention CUB	80 000 €

PRESENTATION DU PROJET DE MUSIK INSTITUTE BAZAR

Le projet MIB (Musik Institute Bazar) consiste à créer sur environ 1 300 m² de surface exploitable, un pôle dédié aux musiques amplifiées regroupant notamment une salle de concert (400 places), un bar/café, un magasin de disques (Total Heaven) et une librairie (La Mauvaise Réputation) accompagnés d'un lieu d'exposition, ainsi que plusieurs bureaux destinés aux entreprises (producteurs, tourneurs, labels) et associations culturelles de la filière musicale aquitaine¹.

Il s'agit donc d'un projet qui relève pleinement de l'économie créative. Le projet propose un développement intégré de toutes les étapes de production de la chaîne musicale. Cette approche assure la mise en place et le renforcement d'un réseau de professionnels de la musique relativement étendu qui permettra de positionner la métropole bordelaise à une échelle régionale et nationale, voir internationale (cf. portefeuille d'artistes étrangers des labels représentés).

Il faut rappeler que les artistes de la musique sont au nombre de 4 000 en Aquitaine, auxquels s'ajoutent les techniciens de la lumière et du son, les producteurs, éditeurs, et organisateurs de tournées.

Pour ce qui constitue donc une véritable filière de l'économie créative, les enjeux de développement économiques sont importants : 3 400 de ces personnes émargent au Pôle Emploi Culture et Spectacles, dont les deux tiers ne bénéficient d'aucune indemnité.

LES RETOMBEES ATTENDUES DU PROJET :

Le Musik Institute bazar apportera des bénéfices directs aux :

- Employés de la SARL (8 ETP) et de ses satellites : disquaire, libraire, association d'animation (6 ETP), labels hébergés sur le site (11 ETP), emplois générés par l'activité de concerts (14 ETP) ;
- Aux 3 labels hébergés sur le site qui seront au cœur d'une nouvelle dynamique leur permettant de dégager des ressources supplémentaires ;
- Aux 600 entreprises organisatrices de spectacles recensées en Aquitaine par le CNV (Centre National des Variétés) qui trouveront là une salle de capacité intermédiaire (400 places), complémentaires d'un côté des bars-concerts, et de l'autre des grands équipements (Rocher de Palmer, Krakatoa) ;
- Aux artistes qui bénéficieront de résidences favorisant leur professionnalisation et le développement de leur projet.
- Aux collectivités partenaires qui se verront dotées d'un lieu emblématique de l'économie créative à l'échelle nationale, voire internationale ;

¹ SARL Vicious Circle, SARL Les Disques Alienor, Association Talitres Records, SARL Talitres Publishing, Association FEPIA, Association Trois Quatre, une structure en cours de création pour un studio mastering et un bureau encore non attribué

A une échelle plus large, le Musik Institute Bazar contribuera de manière indirecte à l'éclosion de professionnels de la musique, (rencontres professionnelles, accompagnement, vitrine des talents,...) ainsi qu'à l'activité économique du quartier (commerces de l'avenue Thiers et activités d'hôtellerie et de restauration) en lien avec la programmation prévisionnelle de 120 spectacles par an.

MISE EN OEUVRE

Le projet MIB s'implantera au n°12 avenue Thiers à Bordeaux, notamment pour des raisons de commercialité de la librairie et du disquaire, avec une localisation privilégiée le long de la ligne A du tramway. Cet emplacement concerne 1300 m² de bâtiment sur 800 m² de terrain. Une promesse d'achat a été signée le 1^{er} octobre 2010 ; elle est conditionnée par l'obtention d'un prêt bancaire de 1 800 000 €.

Les travaux devraient débuter en janvier 2011 et l'exploitation du lieu commencerait en septembre 2011.

PLAN DE FINANCEMENT

Le projet sera mis en œuvre par la SARL MIB, dont les actionnaires apporteront 244 000 € de fonds.

Le plan d'affaire prévoit une exploitation équilibrée à 3 ans. Les partenaires publics n'ont pas vocation à subventionner le fonctionnement de la structure.

Dépenses	En € HT	Ressources	En € HT
Acquisitions immobilières	1 468 000	Autofinancement	244 000
Travaux	883 000	Centre National des Variétés	60 000
Equipements et divers	183 000	CUB	80 000
		Conseil Régional d'Aquitaine	200 000
		Ville de Bordeaux	150 000
		Concours bancaires	1 800 000
Total	2 534 000	Total	2 534 000

Le projet de la SARL MIB est envisagé dans le cadre du régime d'aide sur la base de l'article 1511-2 du CGCT.

La subvention est envisagée sous le régime temporaire relatif aux aides compatibles d'un montant limité (aide d'État N 7/2009).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VUS les articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5

VU la Communication de la Commission 2009/C 16/01 du 22 janvier 2009

VU le régime d'aide d'Etat N7/2009 du 19 janvier 2009 relatif aux aides compatibles d'un montant limité

Sous réserve de la délibération du Conseil régional d'Aquitaine autorisant la CUB à s'appuyer sur le régime N7/2009 des aides compatibles à montant limité dans le cadre du soutien au projet de la SARL MIB

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- Il est d'intérêt communautaire de favoriser, sur le territoire de la Cub, le développement de l'emploi et des entreprises
- La SARL MIB est une entreprise relevant de la filière musicale de l'économie créative
- Ce projet permettra à l'entreprise de se développer et d'assurer un rayonnement de la métropole à une échelle nationale voir internationale
- Le montant total de l'investissement est estimé à 2 534 000 € HT, et que la demande de subvention porte sur un montant de 80 000 €.

DECIDE

Article 1 :

L'attribution à la SARL MIB d'une subvention de 80 000 € pour la réalisation de son projet de pôle de l'économie musicale

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à la SARL MIB

Article 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA01, CRB D100 du budget de l'exercice principal en cours.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à signer une convention avec le Conseil Régional d'Aquitaine, permettant à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'intervenir dans le cadre du régime N7/2009 (Aide compatible à montant limité).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Mme BONNEFOY s'abstient, les groupes des élus Communistes et apparentés et Europe Ecologie-Verts ne participent pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 JANVIER 2011</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 JANVIER 2011</p>

M. JEAN-CHARLES BRON